

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Encourager le **déploiement** de systèmes globaux en matière de **stratégies alimentaires locales**
- Conforter, développer l'**agriculture locale** et valoriser les **nouveaux modes de production agroécologique**
- Encourager les **changements de comportements** alimentaires et favoriser la saisonnalité et le « bien manger ».



LES ACTIONS FINANCÉES

- Cartographie du système alimentaire local
- Mise en œuvre d'un Réseau de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire
- Développement et structuration de filières alimentaires locales
- Maraîchage et diversification agricole inscrite dans une pratique agroécologique
- Aménagement d'espaces extérieurs permettant l'élevage de plein air
- Actions pédagogiques à destination des scolaires autour de l'alimentation.
- Actions d'aides alimentaires, de paniers solidaires dans le cadre des politiques territoriales
- Mise en œuvre de jardins partagés, de vergers de maraude ou d'actions en faveur de l'autoconsommation individuelle
- Valorisation des savoir-faire alimentaires locaux
- Études de diagnostic, d'opportunité et de potentiel en matière agricole ou alimentaire
- Actions d'information, de sensibilisation, de formations sur les transitions alimentaires.
- Actions collectives d'échange et de diffusion de pratiques
- Recherches scientifiques menées par des acteurs académiques dans les domaines de l'alimentation
- Mutualisation des solutions logistiques et des outils de gestion pour la livraison des produits en circuits courts
- Création de restauration collective
- Achat d'équipements visant à permettre l'approvisionnement local pour la restauration collective
- Création, modernisation ou mutualisation des outils de production et de transformation de produits agricoles
- Aménagements et équipements pour la création, la modernisation ou le développement des lieux de stockage, de conditionnement, de plateformes logistiques matérielles ou virtuelles
- Organisation d'évènements sur le thème de l'alimentation
- Aménagement et équipements de points relais et lieux de ventes de produits locaux



BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Syndicats mixtes
EPCI / Communes
établissements publics

Parc Naturel Régional
Associations loi 1901
Organismes / chambres consulaires

Exploitants agricoles
Entreprises artisanales,
commerciales et de services
Coopératives (SCIC, SCOP)

Fondations
Organismes
de formation



LES RÈGLES FINANCIÈRES

L'aide accordée est une SUBVENTION

Pour les opérateurs privés : Taux d'aide : 80 % Plancher d'aides : 3 000 €

Pour les opérateurs publics : Taux d'aide : 100 % Plancher d'aides : 5 000 €

POUR TOUS LES MAÎTRES D'OUVRAGES, LE MONTANT MAXIMAL EST DE 30 000 €.



LES DÉPENSES ÉLIGIBLES

DÉPENSES IMMATÉRIELLES

- **Frais salariaux**
- **Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration**
- **Coûts indirects** calculés sur la base de l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux frais de personnel directs éligibles
- **Frais de location** de salle, de transport, de matériel technique sons, lumières et images, frais de location de mobiliers, frais de réception : traiteur
- **Frais de prestations externes** : interventions d'experts, de formateurs, d'animateurs, d'interprétariat, frais de gardiennage
- **Frais de certification**
- **Coût d'études**, évaluation, conseil, diagnostic, expertise, honoraires de maîtrise d'œuvre
- **Acquisition de logiciels** informatiques et acquisition de brevets, licences
- **Frais de communication** : **frais de conception** : plaques, panneaux, affiches, enseignes, guides, brochures, bâches, drapeaux, kakemonos, spots radios, vidéos, supports multimédias, applications, systèmes d'informations

DÉPENSES MATÉRIELLES

- **Achat de matériels productifs et d'équipements professionnels** non consommables
- **Matériels et machineries** nécessaires à la chaîne de production, de stockage, de transformation, de conditionnement ou de commercialisation de denrées alimentaires
- **Mobilier** : étagères, comptoirs, rangements, îlots, caisses enregistreuses, vaisselle anti gaspi réutilisable
- **Équipements de sécurité** système d'alarme, rideaux et grilles, caméras, détecteurs de présence, détecteurs de fumées, extincteurs, défibrillateurs
- **Aménagements extérieurs** : mobiliers, clôtures y compris électrifiées, portails, abreuvoirs, abris, plantation d'arbres et de haies, serres et tunnels, structures et bâches, systèmes d'irrigation
- Abattoirs mobiles et aménagement de tueries
- **Véhicules** utilitaires électriques, hybrides, thermiques Crit'Air 1, véhicules frigorifiques, camions magasins, remorques, vélos cargo, triporteurs
- **Équipements de cuisines scolaires ou collectives** privées ou publiques : appareils électroménagers (fours, congélateurs, réfrigérateurs, hottes, cuisinières, chambres froides, lave-vaisselle), plans et tables de travail, poubelles, matériel professionnel (coutellerie professionnelle, robots de cuisine, matériel de découpe)
- **Équipements sanitaires et vestiaires** douches, étagère, WC, lavabos, lave-mains, sèche-mains, distributeurs
- **Matériels de stérilisation et pasteurisation**
- **Équipements informatiques/bureautiques** ordinateurs fixes et portables, claviers, écrans, souris, tablettes, téléphones portables et smartphones, casques de réalité augmentée, audioguides et micros, imprimantes y compris 3D, photocopieurs, scanners tableaux interactifs, vidéoprojecteurs
- **Outils de jardinage** manuels ou mécaniques non motorisés
- Création de **mallettes pédagogiques**
- **Travaux** : rénovation, réhabilitation, construction neuve : gros œuvre, couverture, charpente, menuiseries intérieures et extérieures, isolation, doublage, peinture, revêtement de sols ; électricité, plomberie, chauffage, VMC, démolition nécessaire à la réalisation du projet
- **Communication** : **Réalisation et/ou pose de signalétiques** : plaques, panneaux, affiches, enseignes
- Réalisation, édition, impression, et/ou diffusion** : guides, brochures, affiches, bâches, drapeaux, kakemonos, spots radios, vidéos, stickers